

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

SOMMAIRE

- 1- Attestation d'accessibilité_____ p.3
- 2- Etat des lieux de l'accessibilité de l'établissement_____ p.4
- 3- Marqué Tourisme et Handicap depuis 2010_____ p.11
- 4- Diplôme des trophées de l'accessibilité en 2014_____ p.14
- 5- Diplôme du prix «Patrimoines pour tous» en 2014_____ p.15
- 6- Brochure *Visiter le musée du château de Mayenne avec un handicap*_____ p.16
- 7- Brochure *Bien accueillir les personnes handicapées*_____ p.24
- 8- Attestations des formations des agents_____ p.28



PAYS DE MAYENNE
communauté
de communes

www.paysdemayenne.fr

10, rue de Verdun
CS 60111 • 53103
MAYENNE CEDEX
Tél. 02 43 30 21 21

Un territoire en mouvement !

Le 6 juin 2017

**Attestation d'accessibilité
d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme au 31 décembre 2014
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné Michel ANGOT, Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté 10 Rue de Verdun 53103 MAYENNE CEDEX - Siret : 20005588700018 - propriétaire de l'Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie de type Y situé à MAYENNE, Place Juhel et dénommé Musée du Château de Mayenne

atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Président
Michel ANGOT



Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code pénal

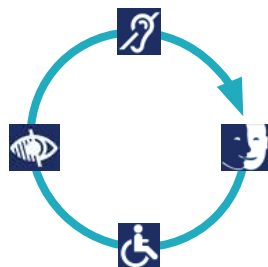
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au musée du château de Mayenne

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☒
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☒
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☐



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel ☒ oui ☐ non



Contact : contact@museeduchateaudemayenne.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 200 033 88 / 000 18

Adresse : Place Junet 55100 Mayenne

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- ☐ Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- ☒ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- ☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- ☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- ☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- ☐ Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- ☐ Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- ☐ Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ☐ ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Annexe 4 : fiche de suivi de l'entretien des équipements

Exemple d'équipements nécessitant entretien et maintenance :

- groom
- porte automatique ;
- ascenseur ou élévateur ;
- boucle à induction magnétique ;
- balise sonore ;
- signalétique sur écran ;
- tourniquet ;
- tapis roulant ou escalier mécanique.

[illegible]



LE HANDICAP AUDITIF



La totalité de l'information est accessible aux personnes en situation de handicap auditif.



- Boucle à induction magnétique (BIM) et amplifiée à l'accueil du musée
- Boucle à induction magnétique (BIM) dans une salle avec audiovisuel

- Renseignements en LSF à l'accueil du musée : 5 agents ont été formés



- Visites commentées en LSF, sur réservation
- Micro amplificateur possible durant les visites



LE HANDICAP MENTAL



Les personnes en situation de handicap mental ou psychique peuvent utiliser différents outils pour accéder à l'information.

Le site est sécurisé et est adapté pour recevoir ce public.

- Pictogrammes pour indiquer les espaces
- Maquettes tactiles
- Fiches de salles
- Boîtes à toucher
- Livret adapté adulte disponible à l'accueil
- Livret adapté enfant disponible à l'accueil
- Visites et ateliers thématiques sur réservation



LE HANDICAP MOTEUR



Les personnes en situation de handicap moteur peuvent accéder au musée en toute sécurité et découvrir librement le musée et ses collections. Seule une salle (cellier carolingien) n'est pas accessible mais des outils compensatoires ont été mis en place.

- Places de parking appropriées Place Juhel
- Cheminement adapté du parking jusqu'au musée
- Dépose-minute possible jusqu'à l'entrée du musée
- Sonnette à l'entrée du musée au besoin 🖐️
- Parcours sans obstacle et vitrines et cartels à hauteur de fauteuil
- Toilettes adaptées
- Ascenseur pour accéder aux trois niveaux du site
- Parcours ponctué de bancs
- Prêt de sièges pliants à l'accueil
- Prêt de fauteuils roulants manuels
- Fiche compensatoire avec photos pour le cellier
- Outils tactiles accessibles
- Visites générales ou thématiques adaptées proposées



LE HANDICAP VISUEL



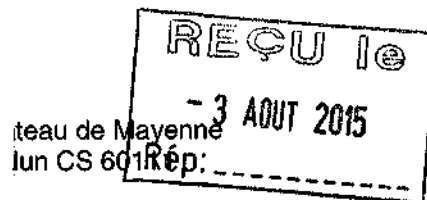
Les personnes en situation de handicap visuel peuvent découvrir le musée en toute sécurité. Des outils sensoriels sont mis en place pour favoriser la compréhension.

- Plan de situation relief et en braille à l'extérieur du site
- Ascenseur à information vocale et touches en relief transcrites en braille
- Escaliers sécurisés (bandes d'éveil à la vigilance...)
- Bandes blanches sur les surfaces vitrées
- Parcours sans obstacle

- Fiches de salles en gros caractères et contrastées
- Plans thermogonflés et braille à l'accueil du musée
- Maquettes tactiles
- Outils tactiles
- Proposition de visites thématiques adaptées



O: Mathieu Grandet
Copie: Anne Laure Cronier
3 PLS.
Stephanie Prouvost.



INE

Paris, le 27 juillet 2015

www.tourisme-handicaps.org

A l'attention de M. Mathieu Grandet

Madame, Monsieur,

Votre structure a été labellisée Tourisme et Handicap en 2010. Au terme de ses cinq premières années de labellisation, votre organisme a donc été réévalué afin de contrôler sa conformité aux critères actuels de la marque Tourisme et Handicap.

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre de la marque nationale « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre nouvelle labellisation a été validée pour 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- ☒ Handicap auditif
- ☒ Handicap mental
- ☒ Handicap moteur
- ☒ Handicap visuel

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant d'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions. **La prochaine revisite sera effectuée en 2020.**

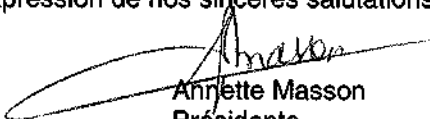
Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 20 septembre 2015.

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version numérique du logo de la marque** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant de la marque de votre département.

Lors votre 1^{ère} labellisation, vous avez loué la plaque du logo de la marque pour 5 ans. Suite au renouvellement de votre labellisation, nous vous invitons donc à **procéder au renouvellement de cette location selon les formalités du bon de commande ci-joint.** Nous vous proposons également de remplacer votre plaque si celle-ci est détériorée en renvoyant notre nouveau modèle plus esthétique et résistant mis en service depuis 2012. Si vous ne souhaitez pas relouer cette plaque, **celle-ci devra être retirée et détruite avec preuve à nous fournir avant le 20 septembre 2015.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,
Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.


Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DIRECCTE Pays de la Loire



Pour un tourisme équitable et accessible à tous
Marque nationale d'accueil et d'accessibilité
« Tourisme et Handicap »

Charte du labellisé

1 - Préambule

La possibilité, pour les personnes en situation de handicap, d'accéder directement et personnellement aux loisirs et aux vacances constitue un droit fondamental.

Ce droit est conditionné par l'accessibilité aux sites et équipements touristiques et par une information fiable et développée.

En référence à la charte nationale signée le 7 juillet 2000, par les principales organisations professionnelles du tourisme, la présente charte favorise l'exercice de ce droit en respectant les conditions d'accueil et d'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Le titulaire de la marque "Tourisme & Handicap" s'engage à appliquer et respecter les principes de la charte.

2 - Engagements de la charte

Titre premier

Musée du Château de Mayenne - M. Mathieu Grandet
10 rue de Verdun CS 60111 Place Juhel 53100 MAYENNE
Téléphone : +33243302121- Télécopie : +33243303110
Email : contact@museeduchateaudemayenne.fr
Site Internet : <http://www.museeduchateaudemayenne.fr>
N° SIRET : 21530147400015

a obtenu, pour une durée de cinq ans, la marque "Tourisme & Handicap" par la mise en œuvre de moyens assurant un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes handicapées (handicap auditif, handicap mental, handicap moteur, handicap visuel). A ce titre, il s'engage à :

- afficher le logo en bonne place, de préférence à l'extérieur du site ou de l'équipement, et dans toutes les publications ou supports d'information assurant la promotion de l'offre touristique ;
- garantir une disponibilité optimale et durable des équipements et espaces adaptés à la clientèle handicapée, en toute période de l'année ;
- fournir sur simple demande une information descriptive, objective et fiable sur les caractéristiques de l'offre touristique adaptée et proposée à la clientèle, sans en oublier les limites ;
- favoriser la qualité de l'accueil par des actions de formation ou de sensibilisation adaptées de ses personnels ;
- maintenir, par un entretien régulier, les équipements et services qui ont permis l'obtention de la marque ;
- informer l'organisme gestionnaire de la marque de tout changement susceptible de modifier les conditions d'accueil et d'accessibilité ;
- inciter conjointement avec le gestionnaire de la marque, les autres partenaires locaux à promouvoir l'accessibilité de l'environnement extérieur de l'équipement ou de l'établissement dans une démarche de territoire touristique.

Le manquement aux principes énoncés dans le présent titre peut entraîner le retrait de la marque par l'instance nationale d'attribution.

Titre deux

L'instance régionale de concertation et d'attribution de la marque, s'engage à :

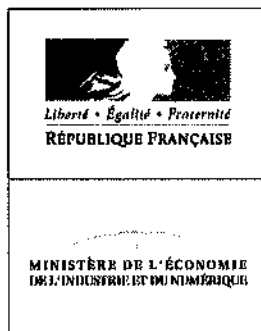
- donner au prestataire un exemplaire de la grille d'évaluation de l'accessibilité, base de données pour l'information claire et précise des clients handicapés ;
- tenir un inventaire permanent des sites labellisés ;
- œuvrer auprès des organismes territoriaux du tourisme pour intégrer l'information dans leurs documents de promotion ;
- aider le prestataire à engager une démarche partenariale avec les associations de consommateurs handicapés et les organismes publics concernés afin d'améliorer la qualité de son offre ;
- offrir un suivi et assister, le cas échéant, le prestataire dans sa recherche de financement pour améliorer son offre ;
- promouvoir l'accessibilité aux prestations des autres partenaires publics ou privés.

Musée du Château de Mayenne
M. Mathieu Grandet, Directeur



Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Paris, le 27 juillet 2015





TROPHÉES DE L'ACCESSIBILITÉ DES RÉGIONS 2014

Nous attestons que le **Musée du Château de Mayenne (53)** est Lauréat des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2014 dans la catégorie Tourisme et Handicap.


Xavier GALLIN
Président Accès pour Tous

Fait à Paris le 21 Mars 2014


Catherine BACHELIER
Présidente du Comité Scientifique
Déléguee Ministérielle à l'accessibilité (1999-2008)


Annette MASSON
Présidente Tourisme & Handicaps





Patrimoines **Tous** pour

Prix décerné à

pour sa démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée
au profit des visiteurs en situation de handicap

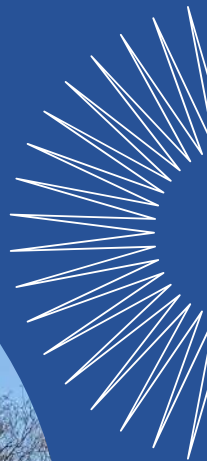
à Paris, le 22 février 2013

Auréliette Filippetti

Auréliette Filippetti
ministre de la Culture et de la Communication



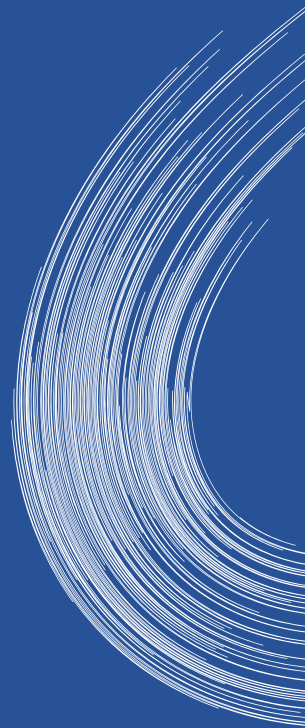
PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP



SOMMAIRE



- 4. Venir au musée
- 7. Des visites de groupes adaptées
- 8. • Handicap auditif
- 10. • Handicap moteur
- 12. • Handicap mental
- 16. • Handicap visuel
- 19. Infos pratiques



★ VENIR AU MUSÉE



Places de parking PMR, Place Juhel et devant le parc du château



Cheminement jusqu'au musée plat et stabilisé



DÉPOSE MINUTE

Dépose-minute possible dans la cour du château



Bus, avec arrêt adapté sur la place Juhel



À L'ACCUEIL DU MUSÉE

Des outils d'aide à la
visite vous sont proposés.

N'hésitez pas à les
demander à l'accueil du
musée.



Sièges pliants



Fauteuils roulants manuels



Loupes éclairantes



Plans thermoformés et braille



Livrets adaptés aux personnes en situation de
handicap mental (adulte et jeune public)

DÉCOUVRIR LE MUSÉE



Plans en relief, avec vidéos de présentation en LSF et en audiodescription, ainsi qu'une traduction braille de la haute et de la basse-cour médiévales



Ascenseur à information vocale et touches en relief et braille pour accéder aux trois niveaux du musée



Boucles magnétiques à l'accueil



Maquettes tactiles



Fiches de salles en FALC et en gros caractères



Boîtes à toucher



Signalétique adaptée

DES VISITES DE GROUPES ADAPTÉES

★ Conditions pratiques :

Accueil des groupes toute l'année de 9h à 17h.

Durée des visites : environ 1h

Durée des visites-ateliers : environ 1h30

Groupe : jusqu'à 20 participants

Tarifs :

- 35 € pour les structures de Mayenne Communauté
- 40 € pour les structures hors de Mayenne Communauté





Handicap auditif

Ces visites commentées peuvent être traduites en
Langue des Signes Française.

L'intervention de la traductrice, sous réserve de sa
disponibilité, est ajoutée au prix de la prestation.

1000 ans d'Histoire au château

Découvrez l'histoire du château de Mayenne
depuis l'an mil jusqu'à nos jours, ainsi que son
exceptionnelle collection de pièces et pions de
jeux médiévaux.

Vivez le Moyen Âge

Une visite ludique et participative qui dépoussière les
vieux clichés !

Partez à l'assaut du château de Mayenne et de son
histoire. Au fil de la visite, vous découvrirez la vie
quotidienne dans un château médiéval.

Les jeux sont faits

Laissez-vous conter l'histoire des pièces et pions de jeux retrouvés lors des fouilles archéologiques du château. Une collection millénaire unique en Europe.

La chapelle Saint-Léonard

Lors de cette visite, découvrez un édifice remarquable du patrimoine mayennais orné de peintures murales du 14e siècle, ouvert exceptionnellement sur demande.





Handicap moteur

Différentes visites thématiques sont proposées.
L'ensemble du château est accessible avec
l'ascenseur.

1000 ans d'Histoire au château

Découvrez l'histoire du château de Mayenne depuis
l'an mil jusqu'à nos jours, ainsi que son
exceptionnelle collection de pièces et pions de jeux
médiévaux.

Vivez le Moyen Âge

Une visite ludique et participative qui dépoussière les
vieux clichés !

Partez à l'assaut du château de Mayenne et de son
histoire. Au fil de la visite, vous découvrirez la vie
quotidienne dans un château médiéval.

Les jeux sont faits

Laissez-vous conter l'histoire des pièces et pions de
jeux retrouvés lors des fouilles archéologiques du
château. Une collection millénaire unique en Europe.



Le service des publics est à votre disposition pour échanger sur différents projets ou sur des visites-ateliers d'1h30.



Handicap mental

Spécial jeune public

Quand les animaux
s'en mêlent,
45min/1h

Quelques animaux se cachent derrière les vitrines du musée ! Impossible de les approcher pour les câliner... En utilisant vos sens, vous pourrez peu à peu les apprivoiser et découvrir quelle place leur était réservée il y a fort longtemps au Moyen Âge.

Jeune public et adulte

Visite multi-sensorielle
45min/1h

Découvrez les salles du château et les moments de vie qui s'y sont déroulés, tout en mettant vos sens à l'épreuve !



NOUVEAUTÉ !

Atelier thématique - environ 1h30
Jeune public et adultes.

Argile

Les participants vont découvrir le potier, son métier, ses outils, et différents objets en terre cuite issus des collections du musée. Ils fabriqueront ensuite un petit bol en argile qu'ils pourront ramener chez eux.



Ateliers thématiques - environ 1h30

Ils se composent d'une visite thématique dans le château qui se prolonge en atelier artistique, plastique, ou sensoriel.

Les jeux

Nous nous intéressons aux loisirs au temps des seigneurs. Qui jouait ? À quoi jouait-on ? Après cette visite, place à la créativité grâce à la réalisation d'un pion de jeu médiéval.



Saisi'son

Grâce à une approche sonore, on découvre l'importance du son au Moyen Âge. Quels sons avait-on l'habitude d'entendre ? Quels instruments sont utilisés... ? La visite est suivie d'un loto sonore, tendez bien l'oreille !

La cuisine - durée : 2h / 2h15

Après une plongée sensorielle dans l'univers de la cuisine médiévale, il nous faudra préparer de délicieuses recettes médiévales que nous goûterons aussitôt !



Le jardin (de mai à octobre)

Partons à la découverte du jardin d'inspiration médiévale et de ses plantes aromatiques et médicinales en utilisant tous nos sens...



Handicap visuel

NOUVEAUTÉS !

Visite tactile

Une visite du château pour en comprendre les espaces et découvrir les collections du musée. Maquette, matériaux et reconstitutions d'objets à toucher seront de sortie.



Visite sonore

Partez à la découverte de 3 objets du musée. Tendez l'oreille, identifiez-les, et découvrez tous leurs secrets.



Visite multi-sensorielle

Une visite complète du château pour en comprendre les espaces et phases de construction tout en s'intéressant aux collections et en utilisant ses sens.

Visite olfactive

Humez les odeurs du château pour vous retrouver nez à nez avec le passé !





**Le service des publics est à votre disposition
pour échanger sur différents projets.**

INFOS PRATIQUES

Tarifs :

Individuels :

- Plein tarif : 4 € / 5€ lors des expositions temporaires
- Tarif réduit : 3 €
- Gratuit

Forfaits groupe :

- De Mayenne Communauté : 35 €
- Hors Mayenne Communauté : 40 €

Pour information, le tarif réduit est appliqué à toute personne qui présente une carte mobilité inclusion mention «invalidité» et la gratuité est appliquée à son accompagnateur.

Horaires :

- Pour les groupes : toute l'année sur réservation de 9h à 17h
- Pour les individuels :
Février, novembre et décembre 10h-12h30/14h-17h
Mars à juin et septembre, octobre 10h-12h30/14h-18h
Juillet et août 10h-18h

Fermeture pour les individuels en janvier, les lundis non fériés (sauf juillet et août), le 1er mai et le 25 décembre.

Informations et réservations

Musée du château de Mayenne

Place Juhel

53100 Mayenne

02 43 00 17 17

<https://www.museeduchateaudemayenne.fr/>

contact@museeduchateaudemayenne.fr

Le musée est un établissement de Mayenne Communauté.



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.



Délégation des Pays de la Loire

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame Fabiola DESCHAMPS

Né(e) le : 13/04/1981

Collectivité : Mayenne Communauté

Cadre d'emploi :

A suivi la formation « **Stage Intra - Accueil du public en situation de handicap** » qui s'est déroulée du **02/07/2018** au **03/07/2018**, à Villaines-la-Juhel.

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Début	Fin	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
02/07/2018	03/07/2018	12.0	12.0

Libellé de la séance à distance	Mise à disposition	Durée estimée en heures	Validation
Séance(s) de formation à distance	du 09/07/2018 au 09/07/2018		Non

Fait à Angers, le 09/07/2018

Le Directeur


Jean-Marc LEGRAND



Délégation des Pays de la Loire

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame Séverine BLAIN JOLY

Né(e) le : 25/08/1981

Collectivité : Mayenne Communauté

Cadre d'emploi :

A suivi la formation « **Stage Union - L'accueil du public en situation de handicap** » qui s'est déroulée du **18/10/2018** au **19/10/2018**, à **Mayenne**.

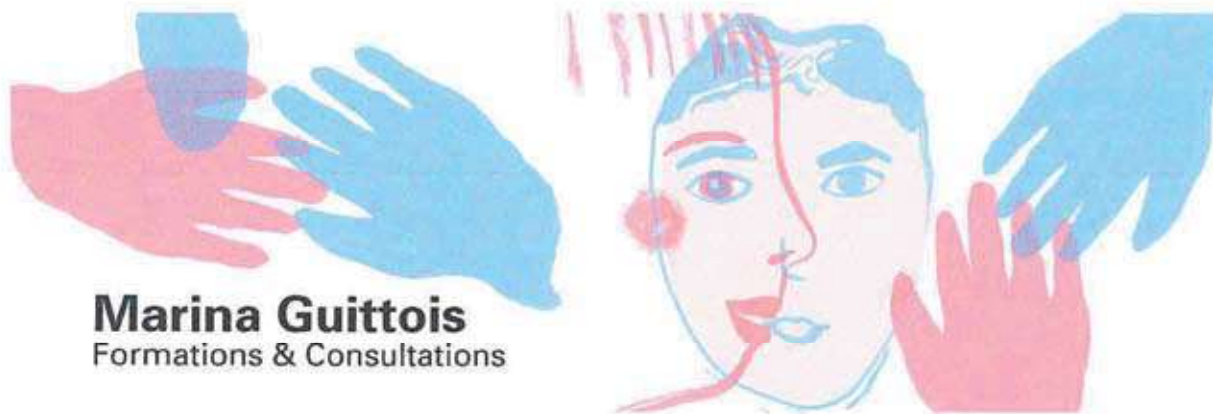
Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Début	Fin	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
18/10/2018	19/10/2018	12.0	12.0

Fait à Angers, le 26/10/2018

Le Directeur


Jean-Marc LEGRAND



Marina Guittois
Formations & Consultations

ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

*Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :*

*« MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE »
Cycle d'initiation à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme*

La formation s'est déroulée les :
8/9 octobre 2018 et 26/27 novembre 2018 de 9h à 12h et de 13h à 17h,
au CREF situé Avenue Pierre de Coubertin - 53 000 LAVAL

Le stagiaire a été présent 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Laval, le 27 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02 43 56 69 25

Fax. 02 43 56 97 72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

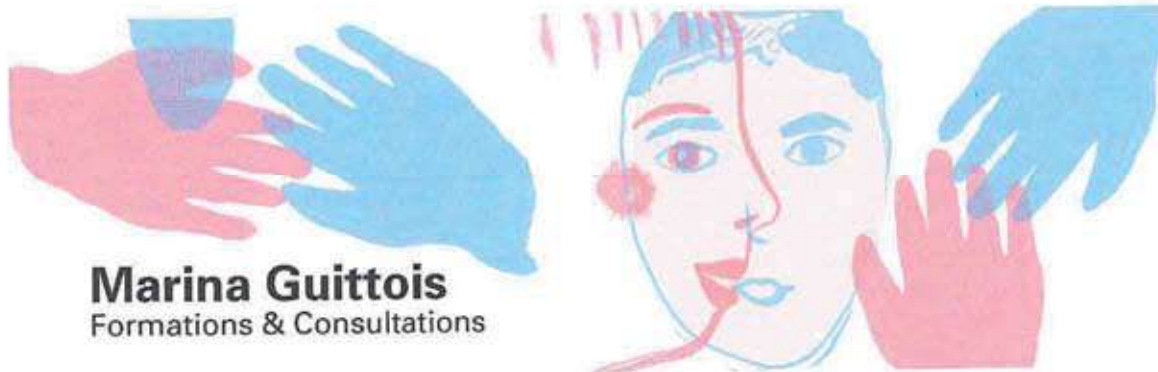
TVA FR 68 450 982 830



Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



Marina Guittois
Formations & Consultations

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Fabiola DESCHAMPS, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE** »
Cycle d'initiation à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

- Apprendre des signes pour comprendre une demande simple d'une personne sourde
- Comprendre le quotidien des sourds
- Connaître l'Histoire des Sourds en France
- Apprendre les bases de syntaxe de la langue, construire une phrase et la signer
- Etre capable de se présenter, de présenter sa structure, à partir d'un texte préparé

Dates : 8,9 octobre 2018, 26 et 27 novembre 2018

Résultats :

- ☐ Connaissances maîtrisées
- ☒ Connaissances acquises
- ☐ Connaissances en cours d'acquisition
- ☐ Connaissances non acquises

Fait à Changé, le 27 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02.43.56.69.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

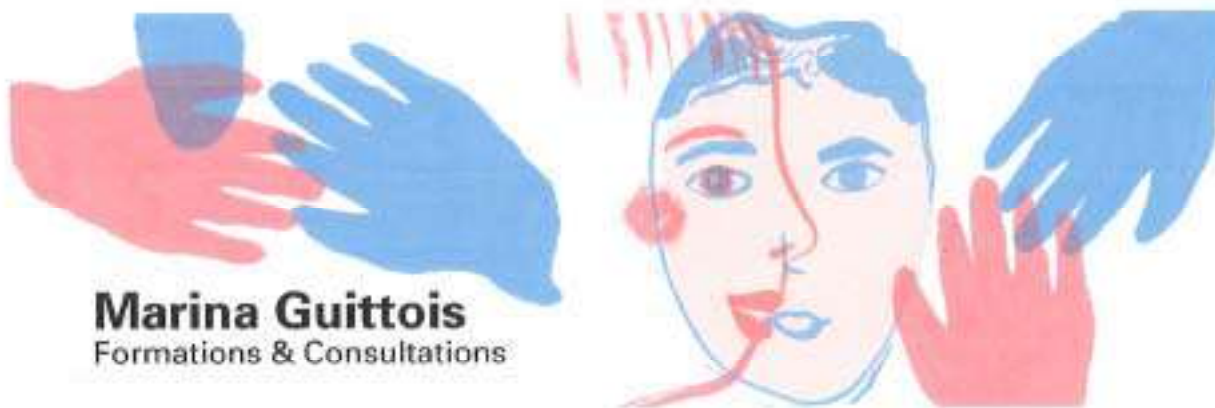
TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2** »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
28 novembre 2019 à la Maison de la Technopole - 6 Rue Léonard de Vinci - 53000 Laval
2,3,9 décembre 2019 à Coodemarrage53 - Zone Technopolis - 53810 CHANGE
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

La stagiaire a été présente 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGE

Tél. 02 43.56.89.22

Fax. 02 43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

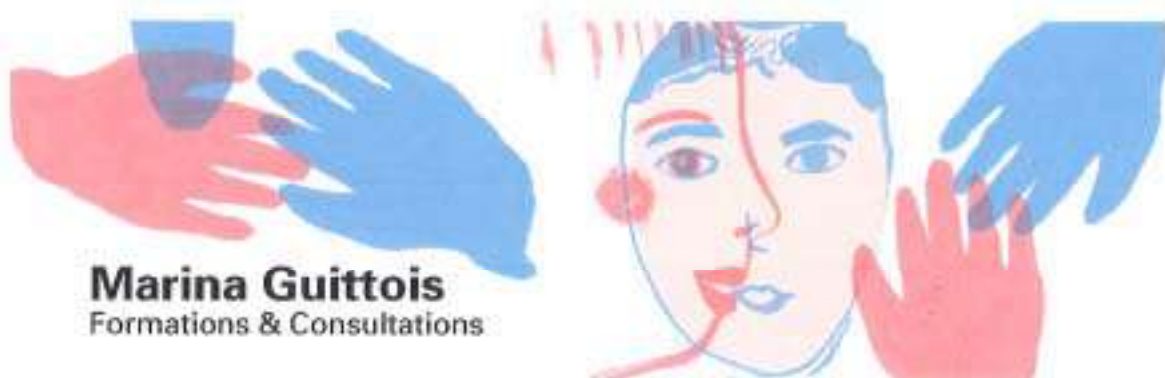
FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 89 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



ATTESTATION DE COMPETENCES

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne,
a participé au module de formation :

« MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2 »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

Objectifs	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Acquérir des nouveaux signes et approfondir la syntaxe	X		
Comprendre des phrases signées spontanément	X		
Etre capable de présenter sa structure en LSF	X		
Echanger sur un dialogue court spontanément	X		

Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02.43.56.09.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE


cœdemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 09 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SIRET 450 982 830 00025 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 80025 - NAF 8299Z

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée **MARIE LANCELIN**, représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **COODEMARRAGE53**, atteste que :

Fabiola DESCHAMPS

Salariée de MAYENNE COMMUNAUTE

10 rue de Verdun 53100 MAYENNE

a suivi l'action **Initiation à la Langue des Signes Française**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation¹
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée sur site les **Les 11, 18 et 19 décembre 2023** pour une durée de **21 heures**²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

Fait à Changé

Le : 19 décembre 2023

Mariva Guiriois
Responsable de formation

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât C

53810 CHANGÉ

Tél 02 43 56 69 25

SIRET 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Coodem

**O.F : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021**

Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée **MARIE LANCELIN**, représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **COODEMARRAGE53**, atteste que :

Pauline MARTIN

Salariée de MAYENNE COMMUNAUTE

10 rue de Verdun 53100 MAYENNE

a suivi l'action **Initiation à la Langue des Signes Française**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation¹
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée sur site les **Les 11, 18 et 19 décembre 2023** pour une durée de **21 heures**²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

Fait à Changé

Le : 19 décembre 2023


Maria Guiraud
Responsable de Formation
COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât. C
53810 CHANGÉ
Tél. 02 43 56 69 25
SIRET 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 6A 450 982 830

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Coodem

**O.F. : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021**

Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée **MARIE LANCELIN**, représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **COODEMARRAGE53**, atteste que :

Justine FORTIN

Salariée de MAYENNE COMMUNAUTE

10 rue de Verdun 53100 MAYENNE

a suivi l'action **Initiation à la Langue des Signes Française**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation¹
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée sur site les **Les 11, 18 et 19 décembre 2023** pour une durée de **21 heures**²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

Fait à Changé

Le : 19 décembre 2023

Marie Guillois
Responsable de Formation
COODEMARRAGE53
Zone Technopolis – Bât C
53810 CHANGÉ
Tél 02 43 56 69 25
Siret 450 982 830 00025 – NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Coodem

O.F : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021

Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Finalité de l'action de formation :

Participer au développement des compétences en lien avec le poste de travail

Je soussignée, Marina GUITTOIS formatrice, agissant pour l'organisme de formation COODEMARRAGE 53, certifie que **Fabiola DESCHAMPS** salariée de MAYENNE COMMUNAUTE – Musée du Château
10 rue de Verdun 53100 MAYENNE
a suivi la formation :

Initiation à la Langue des Signes Française

Modalités : Présentielle

Objectifs pédagogiques :	Acquis	Non acquis	En cours d'acquisition
Comprendre la déficience auditive et le monde des sourds	o		
Acquérir un signaire de base en LSF, adapté au secteur professionnel concerné	o		
Comprendre la logique iconique	o		
Acquérir les réflexes comportementaux pour éviter les blocages de communication	o		
Comprendre une demande d'une personne sourde signante et apprendre à construire une phrase simple pour l'orienter ou la renseigner	o		

La formation s'est déroulée comme suit (justificatifs joints à ce document)

- Face à face en présentiel : 3 jours à 7 heures par jour

La stagiaire a été présente 21 heures sur les 21 heures proposées.

Fait à Changé, le 19 décembre 2023

FORMATRICE

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION



Marina Guittois
Responsable de formation
COODEMARRAGE 53
Zone Technopolis - Bât C
53810 CHANGÉ
Tél 02 43 56 69 25
Siret 450 982 830 00025 - NAF 9299 Z
TVA FR 68 450 982 830

Coodem

O.F : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021 au titre des actions de formations
Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Finalité de l'action de formation :

Participer au développement des compétences en lien avec le poste de travail

Je soussignée, Marina GUITTOIS **formatrice**, agissant pour l'organisme de formation COODEMARRAGE 53, certifie que **Pauline MARTIN** salariée de MAYENNE COMMUNAUTE – Musée du Château
10 rue de Verdun 53100 MAYENNE
a suivi la formation :

Initiation à la Langue des Signes Française

Modalités : Présentielle

Objectifs pédagogiques :	Acquis	Non acquis	En cours d'acquisition
Comprendre la déficience auditive et le monde des sourds	✓		
Acquérir un signaire de base en LSF, adapté au secteur professionnel concerné	✓		
Comprendre la logique iconique	✓		
Acquérir les réflexes comportementaux pour éviter les blocages de communication	✓		
Comprendre une demande d'une personne sourde signante et apprendre à construire une phrase simple pour l'orienter ou la renseigner	✓		

La formation s'est déroulée comme suit (justificatifs joints à ce document)

- Face à face en présentiel : 3 jours à 7 heures par jour

La stagiaire a été présente 21 heures sur les 21 heures proposées.

Fait à Changé, le 19 décembre 2023

FORMATRICE



STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

Marina Guittois
Responsable de Formation
COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât C
53810 CHANGÉ
Tél 02 43 56 69 25
Siret 450 982 830 00025 NAF 8299Z
TVA FR 68 450 982 830

Coodem

O.F : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021 au titre des actions de formations
Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Finalité de l'action de formation :

Participer au développement des compétences en lien avec le poste de travail

Je soussignée, Marina GUITTOIS formatrice, agissant pour l'organisme de formation COODEMARRAGE 53, certifie que Justine FORTIN salariée de MAYENNE COMMUNAUTE – Musée du Château 10 rue de Verdun 53100 MAYENNE a suivi la formation :

Initiation à la Langue des Signes Française

Modalités : Présentielle

Objectifs pédagogiques :	Acquis	Non acquis	En cours d'acquisition
Comprendre la déficience auditive et le monde des sourds	2		
Acquérir un signaire de base en LSF, adapté au secteur professionnel concerné	2		
Comprendre la logique iconique	2		
Acquérir les réflexes comportementaux pour éviter les blocages de communication	2		
Comprendre une demande d'une personne sourde signante et apprendre à construire une phrase simple pour l'orienter ou la renseigner	2		

La formation s'est déroulée comme suit (justificatifs joints à ce document)

- Face à face en présentiel : 3 jours à 7 heures par jour

La stagiaire a été présente 21 heures sur les 21 heures proposées.

Fait à Changé, le 19 décembre 2023

FORMATRICE



STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

Marina Guittois
Responsable de Formation
COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât C
53810 CHANGÉ
Tél 02.43.56.69.25
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830

Coodem

O.F : Coodémarrage 53, enregistré sous le n°52 53 00512 53 auprès du préfet de la Région Pays de Loire
Certifié Qualiopi depuis le 7 avril 2021 au titre des actions de formations
Zone Technopolis – Bât. C – Rue Louis de Broglie – 53810 Changé – Tél : 02 43 56 69 25
SAS sous statut SCOP à capital variable – RCS Laval : 450 982 830 – N° TVA FR 68 450 982 830
SIRET: 450 982 830 00025 – NAF8299Z

ACCESSITOUR

5 lieu dit Beg Chatel
29340RIEC SUR BELON
Email: formations@accessitour.com
Tel: 0752088995



Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : **Sophie PAPIN**, représentant de l'organisme de formation **ACCESSITOUR**,

atteste que : **FORTIN Justine**

a suivi la formation :

Facile à lire et à comprendre (FALC)

Modalité de la formation : **En distanciel.**

Dates de la formation : **19-20 janvier 2023.**

Durée de la formation : **2 jours.**

Heures de formations réalisées : **14 :00**

Type d'action de formation : **Action de formation**

Formatrice : **Julie LEGRAND.**

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
19 janvier 2023	9h-12h30	13h30-17h
20 janvier 2023	9h-12h30	13h30-17h
Durée	7h	7h

Fait à RIEC SUR BELON



Accessitour **Sophie PAPIN**

contact@accessitour.com

Gérante

5 Beg Chatel
29 340 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 69 06 14 53

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

NOTIONS ACQUISES LORS DE LA FORMATION

Dates de la formation : 19-20 janvier 2023.

Modalité de la formation : En distanciel.

Type de formation : Inter-entreprise

Nom de la formatrice : Julie LEGRAND

Objectifs de la formation :

- Sensibiliser à l'accessibilité de l'information pour tous
- Connaître la méthodologie du FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- Comprendre et appliquer cette méthode aux différentes formes de communication - papier, numérique, vidéo et audio
- Être capable de cerner et comprendre les difficultés des personnes handicapées ou ayant des problématiques particulières en matière de communication
- Pouvoir créer ou transcrire des documents en version accessible de façon autonome

Je soussignée **Julie LEGRAND**, formatrice agissant dans le cadre de la formation

Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

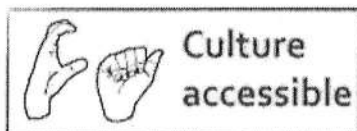
Certifie que **FORTIN Justine**

A développer des compétences dans les thématiques suivantes :

Compétences	Maitrisées	Acquises	En cours d'acquisition	Non acquis
Connaître la méthodologie du FALC	X			
Comprendre et appliquer cette méthode aux différentes formes de communication	X			
Être capable de cerner et comprendre les difficultés des personnes handicapées ou ayant des problématiques particulières en matière de communication	X			
Pouvoir créer ou transcrire des documents en version accessible de façon autonome		X		

Fait à Nantes 20/01/2023

Pour servir et valoir ce que de droit.



Certificat de réalisation

Je, soussignée Caroline JULES, Culture accessible, 10 bis rue de la roche, 69380 Chazay d'Azergues, atteste que FORTIN Justine a suivi la formation intitulée « Les clés pour proposer des visites et animations accessibles dans votre site patrimonial » dans le cadre de l'académie e-tourisme Pays de la Loire, afin de développer ses compétences.

Date(s) de la formation : 9 novembre 2023 (journée) + 28 novembre (matin)

Lieu : Baugé-en-Anjou

Nombre d'heures : 10 heures

Formatrices : Marguerite ROLLAND et Caroline JULES

Objectifs et nature des contenus :

- Vaincre ses a priori, changer son regard
- Se familiariser avec les déficiences
- Savoir comment accueillir et comment se comporter face à une personne handicapée

Attestation établie le 28 novembre 2023

par Caroline Jules, responsable

Cachet et signature de l'organisme de formation



Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Caroline Jules – Culture accessible / www.cultureaccessible.fr

10 bis rue de la roche – 69380 Chazay d'Azergues / 06 71 14 09 09 / contact@cultureaccessible.fr
SIRET : 530 265 008 00033 – Numéro d'organisme de formation : 82 69 11793 69



CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

Alexane Emschwiller a terminé le parcours "**Accompagner les publics**" du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Comment accueillir ces publics ?
4. Comment mener une action de médiation ?
5. Quelles modalités de sécurité pour ces publics ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

**Cachet et signature des associations responsables du
programme**

Le 12/08/22

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, representing the associations responsible for the program.

Programme conçu et opéré par

